

Documents à fournir :

o La photocopie recto-verso de votre carte d'identité (en cours de validité)

> ou de votre Titre de Séjour (en cours de validité)

o Pour les mineurs, la photocopie recto-verso de la carte d'identité parentale (en cours de validité)

o Documents officiels demandés par la PRÉFECTURE :

Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il peut s'agir d'un des documents suivants :

- > Facture datant de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile),
- > Avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- > Quittance de loyer non manuscrite, La photocopie d'une facture électronique est acceptée.

ET si le document n'est pas à votre NOM :

- > Une attestation d'hébergement (NOM qui figure sur le justificatif de domicile)
- > Et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité de votre Hébergeur (en cours de validité)

o 4 photos au Photomaton Agréé ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés - Services en ligne)

o Pour les français nés à partir de 1983 :

- > La photocopie de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- > Si vous n'avez pas encore suivi la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), veuillez fournir votre convocation.
- > Si vous êtes exempté, veuillez fournir votre attestation individuelle d'exemption de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

o Pour tous ceux nés à partir de 1988 :

- > la photocopie de l'ASSR2
- > ou la photocopie de l'ASR

o 6 timbres au tarif normal (timbres rouges ou verts)

o 3 enveloppes format A5 (demi-feuille ou 16x23 cm)

o Possibilité de régler en 3 X sans frais (C. B.)